Nations Unies E/CN.6/2011/NGO/41

Conseil économique et social

Distr. générale
3 décembre 2010
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme
Cinquante-cinquième session
22 février-4 mars 2011
Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*
Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée : « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle » : réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives

Déclaration soumise par Madre Inc., organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante qui est diffusée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2011/1.

10-67273X (F)

Merci de recycler

Déclaration

I. Introduction

Le séisme qui a dévasté Port-au-Prince (Haïti) le 12 janvier 2010, faisant au moins 200 000 morts, a condamné 1,5 million de personnes à vivre dans des camps de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (PDI). Le surpeuplement, le manque de vie privée et l'affaiblissement des structures familiales et communautaires, entre autres, rendent les femmes et les filles particulièrement vulnérables au viol et à d'autres formes de violence sexuelle. Les femmes et les filles vivent dans des conditions inadéquates, dormant souvent par terre sous rien d'autre qu'une toile de bâche ou une couverture, sans moyens de protection et souvent avec peu de parents ou d'amis à proximité. Beaucoup de filles ont perdu leur principal soutien dans le séisme et vivent seules. De plus, aucune aide alimentaire n'est fournie aux camps et l'eau qui a été distribuée par des organismes d'aide humanitaire provoque la diarrhée si elle est ingérée et des rougeurs si elle est utilisée pour se baigner.

À la suite de la destruction de l'infrastructure éducative d'Haïti qui a été causée par le séisme, la plupart des enfants déplacés ne sont pas en mesure d'aller à l'école. L'accès à l'éducation est aussi entravé par les multiples formes de problèmes dont sont victimes les enfants qui résident dans les camps de PDI, comme le manque de nourriture et d'eau salubre ainsi que leur vulnérabilité à la violence sexuelle. La capacité d'accéder à l'éducation dépendant de la jouissance d'autres droits de l'homme, le déni de ces droits a porté atteinte au droit à l'éducation. L'interdépendance de ces droits fait que, tant que les droits susmentionnés sont violés, le droit à l'éducation ne pourra pas être réalisé.

En mai, juin, juillet et octobre 2010, des délégations de juristes des États-Unis d'Amérique[1] se sont rendues à Port-au-Prince et ont travaillé avec des organisations de femmes haïtiennes locales, y compris KOFAVIV (Komisyon Fanm Viktim pou Viktim), en documentant les conditions dans 22 camps de PDI. Les membres des délégations ont eu des entrevues et ont parlé avec des individus et les familles vivant dans les camps. Les conversations avec les résidents de camp ont révélé qu'il existait des violations systématiques des droits de l'homme, y compris le droit à un abri, à de l'eau potable, à de la nourriture et à une éducation. Les résidents des camps ont tous dit qu'alors que leurs enfants fréquentaient les écoles avant le séisme, ils n'avaient pas été en mesure de le faire après. Bien qu'ils vivent dans des conditions critiques, le manque d'accès à l'éducation était une des préoccupations les plus urgentes exprimées par beaucoup de résidents des camps.

II. Accès à l'éducation avant le séisme

Avant le séisme de 2010, les familles haïtiennes se heurtaient à des obstacles en matière d'accès à l'éducation. Le Gouvernement haïtien allouait seulement 2 % de son produit intérieur brut à l'éducation[2], laissant le système éducatif dans un état

---

[1] Ces délégations comprenaient des représentants de Madre Inc., de l'International Women's Human Rights Clinic de la CUNY School of Law, de l'Institut pour la justice et la démocratie en Haïti, du Center for Constitutional Rights et du cabinet d'avocats Morrison and Foerster.

[2] Romero, Simon, « With Haitian Schools in Ruins, Children in Limbo », *New York Times*, 6 mars 2010.

de sous-financement chronique et l'empêchant de servir de façon adéquate la population pauvre du pays. Le système éducatif national étant de fait privatisé, l'accès des enfants à l'éducation dépendait de la capacité de leur famille de payer des droits de scolarité dans l'une des écoles haïtiennes qui fonctionnaient sans aucun financement public (92 % du total des écoles)[3]. Les familles haïtiennes les plus pauvres consacraient en moyenne 15 à 25 % de leur revenu annuel par enfant à l'éducation et aux droits de scolarité[4]. En dépit de son coût élevé, l'éducation privée était souvent inadéquate. Dans certaines écoles privées, il y avait en moyenne 70 élèves par classe. Souvent les enseignants avaient à peine plus d'éducation que les écoliers[5], un tiers environ des enseignants ayant seulement neuf années d'éducation[6]. Ce fait illustre combien il était difficile pour ces enseignants de rester à l'école assez longtemps pour être en mesure d'éduquer d'autres.

III. Accès à l'éducation après le séisme

Le séisme a détruit une grande partie de l'infrastructure éducative publique et privée d'Haïti. Parmi les milliers d'enfants vivant dans les camps de PDI, rares sont ceux qui sont en mesure d'aller à l'école. Un spécialiste de la Banque interaméricaine de développement a estimé que la reconstruction du système éducatif d'Haïti coûtera au moins deux milliards de dollars au cours des cinq prochaines années[7]. S'il est vrai que certains des camps ont établi des écoles improvisées, quelques-unes seulement d'entre elles ont des ressources et elles servent un petit pourcentage des enfants des camps. La corruption qui sévit dans les écoles encore ouvertes a causé une augmentation des droits de scolarité qui met le coût de l'éducation hors de prix, forçant les familles à choisir entre l'éducation et leurs autres besoins de base tels que la nourriture, l'eau et les soins médicaux.

A. Le manque de nourriture et d'eau entrave l'accès à l'éducation

Depuis le séisme, l'incapacité des enfants vivant dans les camps de PDI d'avoir accès à une nourriture adéquate a fortement compromis leur capacité de fréquenter les écoles et de participer utilement à leurs activités. En mars, l'accès des enfants à la nourriture a été restreint davantage quand le Gouvernement haïtien a suspendu la distribution de nourriture dans les camps parce qu'il craignait que l'apport de nourriture de l'extérieur ne porte atteinte, à long terme, à l'économie d'Haïti. Le président René Préval a dit que la priorité devrait plutôt être la création d'emplois[8]. Pourtant, le manque actuel de possibilités d'emploi a exposé les résidents des camps à un plus grand risque de malnutrition. Beaucoup d'enfants passent leur temps à fouiller dans les ordures pour trouver des articles revendables ou à rechercher des emplois de fortune pour soutenir leur famille[9].

---

[3] Id.
[4] Id.
[5] Id.
[6] Romero, Simon, « With Haitian Schools in Ruins, Children in Limbo », *New York Times*, 6 mars 2010.
[7] Id.
[8] Bigg, Matthew, « Long-Term Food Aid Risk to Haiti Economy-Preval », Reuters, 8 mars 2010.
[9] Romero, Simon, « With Haitian Schools in Ruins, Children in Limbo », *New York Times*, 6 mars 2010.

Le manque d'accès à l'eau salubre est un autre obstacle qui empêche les enfants de fréquenter l'école. L'eau des camps de PDI étant dangereuse à boire et à utiliser, beaucoup de familles doivent acheter de l'eau pour faire la cuisine et pour donner à boire à leur famille. Souvent, les résidents des camps sont forcés à parcourir plusieurs kilomètres ou à faire une longue queue pour se procurer de l'eau salubre. Le prix de l'eau potable sûre prive la plupart des familles des camps de PDI de l'argent nécessaire pour envoyer leurs enfants dans les rares écoles disponibles.

Pour réussir dans leur éducation, les enfants doivent recevoir la nourriture et la nutrition nécessaires. Une étude établie par l'American Journal of Clinical Nutrition a montré que les enfants qui étaient « nutritivement en danger » (les enfants qui ne prenaient pas de petit déjeuner le matin) avaient une discrimination des stimuli plus lente, commettaient un plus grand nombre d'erreurs et avaient une mémoire moins bonne. Il est donc essentiel que le Gouvernement d'Haïti et des États donateurs accordent la priorité à la construction d'écoles temporaires accompagnée de programmes de nutrition appropriés dans les camps de PDI.

B. Le manque de sécurité entrave l'accès à l'éducation

Depuis janvier 2010, le groupe de femmes locales KOFAVIV a découvert au moins 300 viols de femmes et de filles dans 22 seulement des centaines de camps de Port-au-Prince. Craignant pour leur sécurité, les enfants ne peuvent marcher seuls jusqu'à leur école qui maintenant se situe parfois à une très grande distance de leur camp. Beaucoup de camps n'ont pas d'éclairage ou de sécurité et les prédateurs peuvent facilement se cacher dans l'obscurité. Des enfants âgés de cinq ans ont été violés alors qu'ils marchaient seuls et les parents ont signalé qu'ils avaient peur de laisser leurs enfants aller à l'école tant qu'il n'existera pas de transports appropriés et sûrs[10]. De plus, un grand nombre d'enfants ont perdu leurs parents lors du séisme, ce qui les rend vulnérables à la prostitution ou à la servitude domestique. Beaucoup d'enfants orphelins sont devenus des « restaveks », c'est-à-dire des enfants forcés à l'esclavage domestique en raison de leur pauvreté et de leur vulnérabilité[11]. On estime que 80 % des "restaveks" en Haïti sont des filles[12].

Il faut donc assurer la sécurité et l'éclairage dans les camps de PDI et mettre à la disposition des enfants qui vont à l'école des voies de passage et des moyens de transport sûrs.

---

[10] Entretien avec une victime, 11 août 2010 (dans les archives de Madre Inc.).

[11] Loney, Jim, « Haiti "restavek" tradition called child slavery », Reuters, 18 février 2010. Profondément enracinée dans la culture de l'ancienne colonie d'esclaves appauvrie, la pratique des familles les plus pauvres consistant à donner leurs enfants à des connaissances ou à des parents plus riches est connue dans la langue locale (créole) sous le nom de « restavek ».

[12] *Rapport de la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences, Mme Gulnara Shahinian, établi à l'occasion de sa mission en Haïti*, ¶ 36, document de l'ONU. A/HRC/12/21/Add.1 (4 septembre 2009).

IV. Recommandations

Pour que les enfants haïtiens soient en mesure de reprendre leur scolarité, le Gouvernement d'Haïti et les États donateurs doivent accorder la priorité aux mesures ci-après :

a) À court terme, des écoles temporaires doivent être érigées pour remplacer celles qui ont été endommagées ou détruites lors du séisme. Dans les écoles qui fonctionnent encore, il faut mettre fin à la corruption qui a provoqué une augmentation des prix telle que les écoliers qui les fréquentaient avant le séisme ont dû les abandonner. Les écoles doivent fournir aux enfants des programmes de nutrition tant pour la nourriture que pour l'eau salubre. De plus, il faut mettre en place des moyens de transport et des voies de passage pour permettre aux enfants de se rendre en toute sécurité dans les écoles.

b) Parmi les objectifs à long terme figure la reconstruction des écoles qui ont été détruites lors du séisme. La fourniture d'une éducation gratuite et de qualité à tous les enfants doit être une priorité. De plus, le Gouvernement doit établir des normes de qualité pour les enseignants et prendre des mesures pour encourager le recrutement et la conservation d'enseignants formés.